

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 14 février 2019 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume,
Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Manon Robitaille

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2019-02-14.016 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2019

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2019, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2019-02-14.017 D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2019, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 MAMH – Dépôt du rapport de suivi des recommandations formulées dans le rapport d’audit de juillet 2014

Le maire fait lecture de la lettre du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation du Québec concernant le rapport de suivi des recommandations formulées dans le rapport d’audit de juillet 2014, et dépose le rapport.

2.2 Versement d’aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 4 février 2019 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile

Appuyé par monsieur Erik Johnson

Et unanimement résolu

2019-02-14.018

D’OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Société canadienne du cancer /Campagne de la jonquille	202,00 \$
PDM/ Contribution financière PEI – Périple à Paris	250,00 \$
Fondation du Triolet / Soirée bénéfice	250,00 \$
Fondation Au Diapason/campagne de financement	150,00 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.3 Comité consultatif sur l’accessibilité universelle

CONSIDÉRANT l’adoption de la résolution n° 2018-02-08.017 ;

CONSIDÉRANT qu’il y a notamment lieu de modifier la dénomination et la composition du Comité à l’égard des personnes handicapées ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson

Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile

Et unanimement résolu

2019-02-14.019

DE MODIFIER le nom du Comité à l’égard des personnes handicapées pour « Comité consultatif sur l’accessibilité universelle ».

Que ce comité a pour mandat d’orienter la Ville dans ses actions visant l’accessibilité aux personnes handicapées ;

Que ce comité consultatif soit formé de :

1. Un élu à titre de président ;
2. Deux citoyens ayant un handicap, ou un enfant ou un conjoint handicapé, dont au moins une de ces personnes est concernée par un handicap physique ;
3. Des membres d’organismes représentant des personnes handicapées ;

4. Un représentant de l'Office des personnes handicapées du Québec, désigné par l'Office ;
5. Directeur du Service des loisirs et du développement communautaire de la Ville de Deux-Montagnes.

DE NOMMER :

- Erik Johnson, à titre de président ;
- Linda Proulx et Stéphanie Caron à titre de citoyens, pour un mandat de trois ans renouvelable.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 6 février 2019

Administration

4. Finances

4.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Janvier 2019

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de janvier 2019 et montrant un total de :

- Fonds général : 1 508 580,00 \$

4.2 Engagement de la Ville - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Années 2014 à 2018 – Modification de la résolution 2018-12-13.279

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution n°2018-12-13.279, le 13 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stable
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2019-02-14.020

DE MODIFIER la résolution n° 2018-12-13.279 par le remplacement, à l'avant dernier paragraphe, des mots « A0005, A0006 et A0007 » par les mots « A0001 à A0007, EP007, EPL01 et EPL02 ».

ADOPTÉE

5. Ressources humaines

5.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

5.2 Confirmation de permanence cols bleus – salariés réguliers à l’usine de filtration

CONSIDÉRANT que Messieurs Jean-Sébastien Gour et Marc-André Boisvert, opérateurs à l’usine de filtration, ont terminé leur période d’essai ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, directrice du Service des ressources humaines et des communications, datée du 8 février 2019 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2019-02-14.021

DE CONFIRMER la permanence de Messieurs Jean-Sébastien Gour et Marc-André Boisvert, à titre de salariés réguliers, aux postes d’opérateurs à l’usine de filtration, rétroactivement au 26 novembre 2017 pour M. Gour, et rétroactivement au 3 décembre 2017 pour M. Boisvert, date de leur nomination.

ADOPTÉE

5.3 Embauche d’une chef de division – Communication et relation avec les citoyens

CONSIDÉRANT que le poste de chef de division communication et relation avec les citoyens est nécessaire pour le bon fonctionnement de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu’un affichage externe et que le processus de sélection ont été fait ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Louise Mailloux, directrice du Service des ressources humaines et des communications, datée du 8 février 2019 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2019-02-14.022

D’ENGAGER madame Valérie Legault, à titre d’employée cadre au poste de chef de division – communication et relation avec les citoyens, à compter du 11 mars 2019, avec une période de probation de 6 mois.

ADOPTÉE

5.4 Régie de police du Lac des Deux-Montagnes – Approbation du budget 2019

CONSIDÉRANT que la Ville fait partie de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT l'article 463.34 de la Loi sur les cités et villes ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile

Appuyé par monsieur Erik Johnson

Et unanimement résolu

2019-02-14.023

D'APPROUVER les prévisions budgétaires de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, pour l'année 2019, au montant de 9 339 094 \$, impliquant une quote-part de 3 353 952 \$ pour la Ville de Deux-Montagnes, payable mensuellement.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.215.00.959.

ADOPTÉE

6. Urbanisme

6.1 Demande de dérogations mineures

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée

Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile

Et unanimement résolu

2019-02-14.024

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N°	Adresse de l'immeuble	Nature de la dérogation
A)	122, 13 ^e Avenue (lot 1 606 795)	D'autoriser la construction d'un triplex : - avec une allée d'accès pour l'entrée et la sortie des véhicules d'une largeur 3,20 m au lieu de 3.60 m ; - avec une bande de gazonnement d'une profondeur de 0,85 m au lieu de 1,5 m.

ADOPTÉE**6.2 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2019-02-14.025

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	122, 13 ^e Avenue (lot 1 606 795 et lot 1 606 804)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-0022 pour une demande de permis pour une construction neuve d'une habitation trifamiliale isolée. Pour la façade principale les matériaux de revêtement proposés sont en brique gris nuancé Newport et un déclin de canexel de couleur barista tel que démontré sur les plans soumis
B)	610-612, ch. d'Oka (lot 1 606 646)	D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0774 pour une demande de permis pour l'installation d'une enseigne commerciale de <i>École de conduite Lumière verte</i> tel que démontré sur les plans soumis.
C)	292, 19 ^e Avenue (lot 6 258 671)	D'approuver la demande de PIIA n° 2019-0012 pour une demande de permis pour une construction neuve d'une habitation unifamiliale isolée. Pour la façade principale les matériaux de revêtement proposés sont en brique permacon gris alpin avec une brique cinco gris Newport et d'un revêtement en déclin de canexel couleur loup gris tel que démontré sur les plans soumis.

<p>D)</p> <p>67-69, 8^e Avenue (lots 1 606 653 et 1 606 652)</p>	<p>D'approuver les demandes de PIIA n° 2018-0937 et 2018-0938 pour une demande d'agrandissement d'une résidence multifamiliale jumelée et pour des rénovations majeures. Pour l'agrandissement, le revêtement extérieur proposé sera en déclin de canexel d'une teinte d'une couleur brunâtre afin de s'harmoniser avec la brique existante tel que démontré sur les plans soumis.</p>
<p>E)</p> <p>319A, 19^e Avenue (lot 6 293 261)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n° 2019-0028 pour une demande de permis pour une construction neuve d'une habitation unifamiliale isolée. Pour la façade principale les matériaux de revêtement proposés sont en brique gris alpin avec une brique cinco gris Newport et d'un revêtement en déclin de canexel couleur barista tel que démontré sur les plans soumis.</p>
<p>F)</p> <p>258, 26^e Avenue (lot 5 599 606)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n° 2018-0848 pour une demande de permis pour une construction neuve d'une habitation unifamiliale isolée. Pour la façade principale les matériaux de revêtement proposés sont en brique gris foncé à 75% en façade et d'un revêtement en déclin d'acier distinction de couleur désert pour 25% maximum en façade tel que démontré sur les plans soumis.</p>

ADOPTÉE**7. Loisirs et services communautaire****7.1 ABL Accès Accueil Action - Demande d'accréditation**

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et développement communautaire a reçu la demande d'accréditation dûment complétée de la part de l'organisme Accès Action Basse-Laurentides ;

CONSIDÉRANT que l'organisme répond aux exigences de la politique d'accréditation actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, daté du 1^{er} février 2019 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2019-02-14.026

DE RECONNAITRE ABL Accès Action Accueil comme organisme accrédité en vertu de la politique d'accréditation de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

7.2 Athlète de performance de natation – Versement d'aide financière

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, daté du 29 janvier 2019 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2019-02-14.027

D'OCTROYER une aide financière de 150 \$ à Frédéric Garceau, athlète de natation, demeurant à Deux-Montagnes, pour sa participation aux compétitions provinciales à Sherbrooke en novembre dernier ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

7.3 Fête du Canada 2019– Demande d'aide financière et permis d'alcool

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, daté du 29 janvier 2019 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2019-02-14.028

DE VERSER une aide financière au montant de 20 000 \$ à l'Association des fêtes du Canada, aux fins des festivités du 1^{er} juillet, au parc Central, pour l'organisation et le soutien technique en vue de l'aménagement du site.

D'AUTORISER le comité organisateur à présenter une demande de permis d'alcool pour cette journée du 1^{er} juillet.

D'AUTORISER le Comité de la fête du Canada à tenir un défilé dans les rues de la Ville entre 11h45 et 12h30.

D'AUTORISER le Comité de la fête du Canada à tenir un feu d'artifice au parc Central, à 22h15.

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, du Service des travaux publics et du Service des loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.192.04.699.

ADOPTÉE

7.4 Comité Rock Holt et Fondation Sercan – Demande de gratuité pour un tournoi de balle-molle hivernal

CONSIDÉRANT la demande reçue de la Fondation Sercan, concernant une demande de gratuité du terrain du parc Central pour un tournoi de balle-molle, le samedi 16 février 2019 ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, daté du 6 février 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un tournoi de balle-molle organisé par le comité Rocky Holt en collaboration avec la Fondation Sercan pour une levée de fonds ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2019-02-14.029 D'ACCORDER au comité Rock Holt, au profit de la Fondation Sercan, 12 heures gratuites de location du terrain de balle-molle du parc Central, pour un tournoi hivernal le 16 février 2019, de 9h à 21h.

ADOPTÉE

8. Incendies

8.1 Entente intermunicipale relative aux équipes spécialisées en sauvetage technique

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes ne possède pas toutes les ressources nécessaires pour offrir tous les types de services d'équipes spécialisées en sauvetage technique sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent convenir d'une entente intermunicipale selon laquelle le service de sécurité incendie de la Ville de Boisbriand sera appelé à offrir l'ensemble des services d'équipes spécialisées en sauvetage technique ;

CONSIDÉRANT que la sécurité des citoyens est en tout temps au centre des préoccupations des intervenants d'urgence œuvrant au sein des services de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que les orientations du ministère de la sécurité publique en matière de sécurité incendie, dont les objectifs 5 et 6, favorisent le développement et la mise en commun des ressources et des compétences des différents acteurs en matière de sécurité incendie afin d'être en mesure d'intervenir efficacement et de manière sécuritaire lors de l'intervention ou d'un sinistre comportant d'autres risques et ce, à un coût moindre ;

CONSIDÉRANT que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) mentionne que le service de sécurité incendie qui choisit de ne pas faire de sauvetage technique en espace clos devrait s'entendre avec une organisation publique ou privée afin d'établir de procédures d'opération normalisées et de profiter des services de sauvetage ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2019-02-14.030

DE SIGNER avec la Ville de Boisbriand l'entente intermunicipale relative aux services d'équipes spécialisées en sauvetage technique, pour une durée de 10 ans, renouvelable : le maire et le greffier sont autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la Ville.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.225.00.953

ADOPTÉE

9. Période de questions (30 minutes au maximum)

Le maire ouvre la période de questions à 20h01.
Quinze (15) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 22h09.

10. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h09 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des services juridiques